

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2022

Le 01/12/2022 à partir de **11h**, il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix n°01/2022, concernant les **travaux de construction de terrains omnisports à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès**, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique (www.ensaf.ac.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante Mille Dirhams (40.000,00 Dhs)** ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Huit Cent Quatre Vingt Cinq Mille Cent Trente Trois Dirhams (2 885 133,00 Dhs TTC)** ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

- ** Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service économique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès, Route d'Imouzzer – Fès.
- ** Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- ** Soit envoyer la soumission par voie électronique au portail des marchés publics.
- ** Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation de présent appel d'offres.

❖ **Pour les concurrents installés au Maroc doivent :**

- Fournir Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification comme suit :

Secteur	Qualifications	Classe
A	A2	4

❖ **Pour les concurrents non installés au Maroc doivent :**

Fournir le dossier technique tel qu'il est indiqué à l'article 10 du règlement de consultation